

Demande de documents

Par **Maeva98754**, le 15/10/2020 à 12:43

Bonjour

Je voudrais savoir si ma mère (chez qui j'habitais il y a quelques mois) a le droit de me demander des fiches de paies relatives a la période ou elle m'hébergeait pour son dossier caf? Puis-je me faire retirer mes droits par la caf si je ne lui communique pas mes documents ?

Par **P.M.**, le 15/10/2020 à 13:08

Bonjour,

Votre mère vous demande peut-être cela car elle doit déclarer toutes les ressources du foyer...

Par **Maeva98754**, le 15/10/2020 à 13:22

Oui mais ca ne me dit pas si je suis obligé de lui donner ou non

Par **P.M.**, le 15/10/2020 à 13:28

Si vous ne lui fournissez pas elle ne pourra pas remplir la déclaration, après c'est à vous de voir si vous voulez ou non...

Par **Visiteur**, le 15/10/2020 à 13:30

Bonjour

[quote]

a le droit de me demander des fiches de paies relatives a la période ou elle m'hébergeait pour son dossier caf?

[/quote]

Elle a parfaitement le droit de vous les demander.

[quote]

Puis-je me faire retirer mes droits par la caf si je ne lui communique pas mes documents ?

[/quote]

Cela dépend du type d'allocation dont vous bénéficiez, car pendant ce laps de temps, vous aviez moins de charges...

Par **jodelariege**, le **15/10/2020** à **13:31**

bonjour

oui ,vous etes obligé de les lui donner afin quelle les déclare à la CAF

les ressources de toutes les personnes au foyer sont prises en compte y compris celles des enfants

l' absence de déclaration peut provoquer un retard ou une suspension du versement de l'aide ou des aides à votre maman....elle peut etre accusée aussi de fraude et condamnée à payer une amende..

les controles sont fréquents et pas qu'à domicile.....